

ONTARIO ENERGY BOARD
NOTICE TO CUSTOMERS OF KINGSTON
HYDRO CORPORATION

Kingston Hydro Corporation has applied to raise its electricity distribution rates and other charges.

Learn more. Have your say.

Kingston Hydro Corporation has applied to the Ontario Energy Board to raise its electricity distribution rates effective January 1, 2023. If the application is approved as filed, a typical residential customer and a typical general service customer of Kingston Hydro Corporation would see the following increase.

Residential 750 kWh	\$1.40 per month
General Service less than 50kW (2,000 kWh)	\$0.85 per month

Other customers, including businesses, may also be affected.

Please review the application for the complete list of approvals requested.

THE ONTARIO ENERGY BOARD IS HOLDING A PUBLIC HEARING

The Ontario Energy Board (OEB) will hold a public hearing to consider Kingston Hydro's application. During this hearing, which could be an oral or written hearing, we will question Kingston Hydro on its case for a rate increase. We will also hear questions and arguments from individuals that have registered to participate (called intervenors) in the OEB's hearing. At the end of this hearing, the OEB will decide what, if any, rate increase will be allowed.

Distributors such as Kingston Hydro typically apply for a full review of their rates every five years. Any rate changes for the years in between are made by applying an OEB-approved formula which is tied to inflation and other factors intended to promote efficiency. You may not get notice of future rate changes made by applying the formula.

The OEB is an independent and impartial public agency. We make decisions that serve the public interest. Our goal is to promote a financially viable and efficient energy sector that provides you with reliable energy services at a reasonable cost.

BE INFORMED AND HAVE YOUR SAY

You have the right to information regarding this application and to be involved in the process.

- You can review Kingston Hydro's application on the OEB's website now
- You can file a letter with your comments, which will be considered during the hearing
- You can become an intervenor. As an intervenor, you can ask questions about Kingston Hydro's application and make arguments on whether the OEB should approve Kingston Hydro's request. Apply by **July 25, 2022**, or the hearing will go ahead without you and you will not receive any further notice of the proceeding
- At the end of the process, you can review the OEB's decision and its reasons on our website.

AVIS DE LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE
L'ONTARIO À L'INTENTION DES CLIENTS DE
KINGSTON HYDRO CORPORATION

Kingston Hydro Corporation a déposé une demande d'augmentation de ses tarifs de distribution d'électricité et de ses autres frais.

Renseignez-vous. Donnez votre avis.

Kingston Hydro Corporation a déposé une requête auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario en vue d'obtenir une augmentation de ses tarifs de distribution d'électricité entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2023. Si la demande est approuvée telle quelle la facture d'un client résidentiel type et d'un client de services généraux type de Kingston Hydro Corporation serait modifiée de la manière suivante :

Client résidentiel (750 kWh)	1,40 \$ par mois
Client de services généraux dont la demande est inférieure à 50 kW (2000 kWh)	0,85 \$ par mois

Les autres clients, y compris les entreprises, pourraient également être concernés.

Veillez examiner la demande pour la liste complète des approbations demandées.

LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO TIENDRA UNE AUDIENCE PUBLIQUE

La Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) tiendra une audience publique afin d'étudier la demande de Kingston Hydro. Durant cette audience, qui peut être une audience orale ou écrite, nous poserons des questions à Kingston Hydro à propos de sa demande d'augmentation de tarifs. Nous entendrons également les questions et arguments des personnes qui se sont inscrites pour participer (appelées « intervenants ») à l'audience de la CEO. À l'issue de cette audience, la CEO décidera du bien-fondé d'une augmentation des tarifs et, le cas échéant, du montant du changement tarifaire à venir.

Les distributeurs tels que Kingston Hydro demandent généralement une révision de leurs tarifs tous les cinq ans. Toute modification des tarifs entre ces intervalles s'effectue en appliquant une formule approuvée par la CEO, qui est liée à l'inflation ainsi qu'à d'autres facteurs visant à favoriser l'efficacité. Vous ne serez peut-être pas informé des futurs tarifs modifiés par l'application de cette formule.

La CEO est une agence publique indépendante et impartiale. Les décisions que nous prenons visent à servir au mieux l'intérêt public. Notre objectif est d'encourager le développement d'un secteur de l'énergie efficace et financièrement viable, afin d'offrir des services énergétiques fiables à un prix raisonnable.

RENSEIGNEZ-VOUS ET DONNEZ VOTRE AVIS

Vous avez le droit d'être informé au sujet de cette demande et de participer au processus.

- Vous pouvez examiner la requête d'Kingston Hydro sur le site Web de la CEO dès maintenant.
- Vous pouvez déposer une lettre de commentaires qui sera prise en compte au cours de l'audience.
- Vous pouvez participer à titre d'intervenant. En tant qu'intervenant, vous pouvez poser des questions sur la demande de Kingston Hydro et présenter les raisons pour lesquelles la CEO devrait approuver la demande de Kingston Hydro. Inscrivez-vous au plus tard le **July 25, 2022** faute de quoi l'audience aura lieu sans votre participation et vous ne recevrez plus d'avis dans le cadre de ce dossier.
- Vous pourrez consulter la décision rendue par la CEO à l'issue de la procédure ainsi que les motifs de sa décision sur notre site Web.



Ontario

Ontario
Energy
Board | Commission
de l'énergie
de l'Ontario